



DOSSIER INSCRIPTION
ECOLES MUNICIPALES DE SALLES D'AUDE
ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024
Un dossier par élève

INSCRIPTION A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT EN MAIRIE

**Les dossiers complets, seront pris en compte, dans l'ordre de dépôt en Mairie
et dont la redevance 2022/2023 a été acquittée et ce dans la limite des places disponibles
dépôts obligatoire avant le 02 octobre**

Les cours seront dispensés à partir du 11 septembre.

RÉINSCRIPTION

NOUVELLE INSCRIPTION

NOM / PRENOM : _____

Né(e) le _____ âge au 1^{er} septembre 2023 : _____

Adresse : _____

Cp/ville : _____

N° de Téléphone : _____ **Mail :** _____ **@** _____

Représentant légal (pour les mineurs) ou redevable :

Nom, prénom : _____

LE PAIEMENT EST A FAIRE A L'INSCRIPTION (par chèque à l'ordre du trésor public)

MERCI DE COCHER L'ACTIVITÉ CHOISIE

ACTIVITÉ & INTERVENANT	TARIF ENFANT SALLOIS	TARIF ADULTE SALLOIS	TARIF EXTÉRIEUR ENFANT	TARIF EXTÉRIEUR ADULTE
Guitare : M. PAREDES 1h	190€/an	300€ / an	290€ / an	430€ / an
Batterie : M. PY 1/2h	130€/an	200€ / an	200€ / an	250€ / an
Piano : Mme. BOIX 1/2h	130€/an	200€ / an	200€ / an	250€ / an
Chant : Mme LECLERCQ 1/2h	130€ / an	200€ / an	200€ / an	250€ / an
Piano : M. DAUNIS 1/2h	130€ / an	200€ / an	200€ / an	250€ / an
Piano : M. DAUNIS 1h	260€/an	400€ / an	400€ / an	500€ / an
Orchestre : M. DAUNIS	/	125€ / an	/	160€ / an
Danse adultes Mme RIVEL 1h	/	125€ / an	/	160€ / an
Renforcement musc. Mme RIVEL 1h	/	125€ / an	/	160€ / an
Dessin : Mme FULLEMAN 1h	90€/an	125€ / an	120€ / an	160€ / an

-20% seront appliqués dès la 2^{ème} inscription d'une même personne à une activité municipale

La classe orchestre ne bénéficie pas de réduction !

(Ces réductions s'appliquent sur l'activité la moins chère)

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur annexé à la présente fiche.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant à l'école municipale.

Ils demeurent responsables des enfants mineurs jusqu'à la prise en charge de l'élève par le professeur pour la durée du cours. En cas de sortie anticipée, seuls seront autorisés les mineurs ayant une autorisation écrite de sortie de cours signée par les parents. Dès la sortie du cours, la responsabilité du professeur n'est plus engagée.

REGLEMENT ECOLE MUNICIPALE ANNÉE 2023/2024

1 - Modalités d'inscription :

L'école municipale accueille en priorité les enfants, adolescents et adultes de la commune et dans la mesure des places disponibles, ceux extérieurs à la commune à l'appréciation des professeurs.

2 - Inscriptions :

L'inscription sera définitive à la réception de :

- La fiche d'inscription dûment remplie et le règlement signé
- L'attestation d'assurance responsabilité civile
- **le paiement par chèque de la cotisation annuelle**

Résiliation : aucune résiliation ne sera prise en compte sauf justificatif de déménagement à plus de 20 km, ou certificat médical de non aptitude à l'activité commencée.

3 - Tarifs :

- Les tarifs de l'école municipale sont fixés par arrêté du Maire
- Les cotisations sont payables pour l'année et restent dues quelle que soit l'assiduité aux cours.
- Les remises s'appliquent sur l'activité la moins coûteuse

4 - Lieu d'enseignements des cours

- Les cours de danse et de renforcement musculaire sont dispensés à Salle Municipale des Loisirs,
- Les cours de guitare, à la Salle Frédéric MENOSSI rue Victor Hugo
- Les cours de piano, batterie, dessin, et arts plastiques, rue des Écoles

5 - Absence :

- En cas d'absence du professeur, les parents et les élèves seront prévenus par l'intervenant

6 - Dispositions générales :

- Ne sont admis dans la salle de cours que les enfants, adolescents et adultes inscrits. L'accès des bâtiments est interdit aux animaux.
- Il est demandé à tout élève d'observer un comportement correct et respectueux. Pendant les cours les téléphones portables doivent être impérativement coupés.
- Tout manquement aux règles élémentaires de correction donnera lieu à un avertissement et en cas de manquement répété, à l'exclusion de la structure.

7 - Responsabilité-assurance :

Tout élève doit au moment de l'inscription avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour l'année. La responsabilité de la commune ne saurait être engagée en cas de vol ou dégradation d'effets personnels à l'intérieur de la salle de cours. A ce titre, les objets dangereux ou de valeur sont interdits.

8 - Droit à l'image et enregistrement :

Dans le cadre de l'enseignement : l'élève pourra être amené à participer à des démonstrations, animations, spectacles....

Des photographies ou enregistrements pourront être réalisés. Les parents, ou les élèves s'ils sont majeurs, acceptent en s'inscrivant, qu'ils soient éventuellement photographiés et enregistrés lors de prestations publiques en vue d'éventuelles publications ou diffusions non commerciales.

En cas de refus, merci de le signaler à l'inscription.

AUTORISATION DE DROIT D'IMAGE POUR LES MINEURS & ADULTES

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....pour moi-même

autorise

n'autorise pas

pour mon enfant : NOM.....PRENOM.....

autorise

n'autorise pas

à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo effectué pour la Ville de Salles d'Aude dans le cadre des activités pratiquées au sein des structures municipales.

9 - Règlement – application :

Le présent règlement est annexé à la fiche d'inscription. Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

La commune se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction d'impératifs réglementaires et/ou de contraintes de gestion.

10. Horaires

Les horaires des cours seront à déterminer avec l'intervenant(e)

Aucun cours ne sera dispensé pendant les vacances scolaires, ni jours fériés.

**SIGNATURE + Mention « Lu et Approuvé »
père, mère, tuteur (*barrer la mention inutile*)**

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du dossier :/...../.....

**DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR VALIDER
L'INSCRIPTION**

ASSURANCE

CHÈQUE